

INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

Les impacts des lois Rebsamen et El Khomri

OBJECTIF

- Permettre aux participants de s'approprier les nouvelles mesures issues de la loi sur le dialogue social (Rebsamen) du 17 août 2015 et de ses décrets d'application et de la récente loi « Travail » (El Khomri) du 8 août 2016 en matière d'instances représentatives du personnel

INTERVENANT : Avocat spécialisé en droit social - Cabinet Ad Legis

PROGRAMME

1 jour

1. La nouvelle architecture des IRP : qui est concerné

- Les obligations en fonction de l'effectif
- Les commissions paritaires régionales interprofessionnelles (moins de 11 salariés)
- La nouvelle Délégation Unique du personnel (entre 50 et 300 salariés) et son fonctionnement
- Le regroupement des IRP par accord collectif (au moins 300 salariés) et son fonctionnement
- La date d'entrée en vigueur

2. Les nouveautés relatives au Comité d'entreprise (CE)

- Les modifications relatives au fonctionnement du CE
- La répartition des compétences entre CE et CCE
- La refonte des informations /consultations du CE

3. Les nouveautés relatives au CHSCT

- Les modifications relatives au fonctionnement du CHSCT
- La répartition des compétences entre instance centrale et CHSCT

4. L'enrichissement de la base de données économique et sociale

5. Les mesures tendant à favoriser l'exercice des mandats des IRP

- Les mécanismes de non-discrimination salariale
- Les entretiens de début et de fin de mandat
- La représentation équilibrée hommes/femmes au sein des listes électorales
- Le financement du congé économique, social et syndical

PRIX : 220 € par personne (repas compris)

INFORMATIONS PRATIQUES

- Horaires : 9h30-12h30 13h30-16h30
- Lieu : Siège social de l'Uriopss Bretagne

Public : Directeurs généraux, directeurs d'établissement, gestionnaires, directeurs RH, assistants RH, comptables

Prérequis : Aucun

Le service formation de l'Uriopss se tient à votre disposition pour toute information complémentaire sur cette formation et également pour toute demande de formation Intra sur mesure réalisées dans votre établissement ou service. L'ensemble des programmes de formation est à votre disposition sur le site Internet de l'Uriopss www.uriopss-bretagne.asso.fr.